



Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le 13 février 2019

ID : 063-200071199-20190131-CCPL_2019_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 24 janvier 2019
Date d'affichage : 24 janvier 2019

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Randan.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Thierry BORDES (suppléant de Bernard FERRIERE), Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Yves RAILLERE, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Fabien GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Michel MACHEBOEUF a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

Absents représentés :

Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN,

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2019-08 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION
DU BUDGET ANNEXE ZA CHAMP MOUTIER 2018**

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire avant de débattre sur le compte administratif 2018 procède à l'élection du président de séance.

Christian DESSAPTLAROSE est nommé président de séance.

Claude RAYNAUD, Président de la Communauté de Communes, se retire afin que le conseil communautaire procède au vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 se résumant ainsi :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2018	23 642,16 €	23 642,16 €	0,00 €
Excédent 2017 reporté		42 523,25 €	42 523,25 €
Résultat de clôture	23 642,16 €	66 165,41 €	42 523,25 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2018	51 737,11 €	22 659,50 €	-29 077,61 €
Excédent 2017 reporté		5 435,45 €	5 435,45 €
Reste à réaliser 2018			
Résultat de clôture	51 737,11 €	28 094,95 €	-23 642,16 €

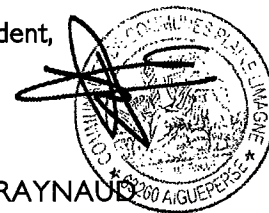
→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- d'arrêter le compte administratif du budget annexe ZA Champ Moutier 2018 comme indiqué ci-dessus,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 13 février 2019
Le Président,

Le Président,



Claude RAYNAUD

